



La contribution des Conseillers Principaux d'Education (CPE) à l'EMC

L'objectif de l'enseignement moral et civique « d'associer dans un même mouvement la formation du futur citoyen et la formation de sa raison critique » doit être pleinement mis en œuvre dans le cadre de la politique éducative de chaque établissement et des missions portées par les conseillers principaux d'éducation. En effet, leur champ d'expertise, leur posture professionnelle comme la spécificité des temps et des lieux d'intervention dans l'établissement participent pleinement de cet engagement pédagogique et éducatif aux côtés des élèves.

Une position éducative privilégiée

L'enseignement moral et civique fournit l'occasion, dans une approche systémique, d'interroger les différents temps scolaires, les instances et les lieux du collectif qui vont permettre aux élèves d'exercer leur sens critique et d'analyser leur rapport à l'altérité. La place et le regard privilégiés qui sont ceux du CPE et des assistants d'éducation sur les comportements sociaux des élèves les rendent légitimes pour apporter une contribution aux apprentissages, dans et hors de la classe, qui favorise l'appropriation des quatre dimensions constitutives de l'enseignement moral et civique.

Les compétences sociales et civiques à construire par l'élève tout au long de son « parcours citoyen » lui permettent d'éprouver et de partager les valeurs de la République, de rechercher la prise de responsabilités, de développer ses capacités d'initiative et d'engagement. Par ses interventions en lien avec la vie scolaire des élèves mais aussi avec des projets éducatifs, le CPE contribue à rendre explicites ces valeurs et aide ainsi les élèves à gagner en autonomie intellectuelle et morale.

Son expertise professionnelle peut amener les élèves à réfléchir sur l'identité du groupe-classe auquel ils appartiennent. La réflexion autour des compétences sociales et civiques à acquérir les invite à expliciter et à prendre conscience des règles qu'ils s'appliquent, d'abord en tant qu'individus, puis celles que le groupe se donne pour fonctionner au sein de l'établissement scolaire. Cette compréhension du respect de la loi, qui concerne chacun et permet au collectif d'exister, participe d'une des missions portées par le CPE autour de la prévention et de la résolution des conflits et, à plus long terme, de la construction du citoyen. Il s'agit, notamment en lien avec l'enseignement moral et civique, de réfléchir aux libertés et aux responsabilités que les lois et règles contribuent à faire respecter et de travailler la sanction dans une approche résolument formatrice et réparatrice.



Des temps et des lieux d'intervention multiples

Le CPE peut intervenir en premier lieu sur le temps de la classe, par exemple aux côtés du professeur principal, pour exploiter au mieux les heures de vie de classe, œuvrer à la mise en place d'[un conseil de vie de classe](#), et ainsi contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté entre pairs. Cette co-animation permet au CPE, aux côtés de son collègue enseignant, de se situer alors dans une posture d'accompagnant et de médiateur des règles. La mise en débat de comportements incivils, de questions et thématiques proposées par les élèves sont des occasions précieuses de faire vivre des espaces de régulation interne mais aussi de travailler des compétences langagières essentielles telles que l'expression orale et l'argumentation, de mettre en mots les émotions, d'exercer son sens critique sur le sens et les enjeux de certains comportements sociaux, de créer des solidarités et des coopérations fécondes qui contribuent au sentiment d'appartenance à une collectivité.

Ce fil directeur d'un enseignement moral et civique trouve une autre expression à travers l'animation, par les conseillers principaux d'éducation, des instances élèves. Le Conseil des délégués pour la vie collégienne (CVC) comme le Conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) (voir la [fiche méthode sur les conseils d'élèves dans l'établissement](#)) et la Maison des lycéens (MDL) sont ainsi des lieux de d'apprentissage de la démocratie, de mise en débat d'idées, de choix qui rendent explicite et valorisent l'engagement d'élèves élus par leurs pairs. L'initiative éducative, autour de l'élaboration de projets choisis, revient ainsi aux élèves. Ces projets coopératifs favorisent la transformation de mots en actes et définissent et construisent une identité de groupe qui peut, grâce à l'accompagnement proposé par les CPE, rayonner sur l'ensemble d'un établissement.

La culture de partenariat développée par les CPE permet parallèlement de tisser autour des élèves un véritable maillage éducatif et de les ouvrir à un engagement local qui servira l'identité d'établissement et son rayonnement.

Enfin, les nombreuses occasions institutionnelles qui font du CPE un interlocuteur privilégié pour les familles (par exemple lors d'entretiens mais aussi lors des journées portes ouvertes de l'établissement) lui permettent de valoriser cet engagement des élèves, d'explicitier et de faire partager les règles de l'école et de la société démocratique qui contribuent au plein épanouissement de chacun.

Une contribution à l'acquisition de savoirs et de valeurs en acte

Enfin, de nombreuses notions figurant dans les programmes de l'enseignement moral et civique peuvent être travaillées par le CPE aux côtés des enseignants, soit dans le cadre des « éducations à » au sein du CESC (par exemple autour des discriminations sexistes et des stéréotypes), soit lors de séquences pédagogiques et éducatives centrées sur l'égalité, les droits et les devoirs, la définition de l'intérêt général, etc., appréhendées à partir de [dilemmes moraux](#), de [débats réglés](#), voire de [discussions à visée philosophique](#).



La coopération avec les professeurs documentalistes peut parallèlement s'opérer autour des pratiques numériques des élèves afin d'interroger leur identité numérique et de les sensibiliser aux enjeux d'une société de l'information dont ils doivent être des acteurs avertis.

Le CPE dispose ainsi de plusieurs entrées pour participer à cet enseignement moral et civique et contribuer au partage des valeurs du vivre-ensemble. Le découpage des programmes par cycles lui offre de plus la possibilité de construire la progressivité de ces apprentissages citoyens sur la durée. Garant, avec les autres membres de l'équipe éducative, d'un cadre sécurisant et d'un climat scolaire serein et bienveillant, le CPE est conforté, dans le cadre de l'enseignement moral et civique, dans sa contribution aux finalités éducatives et pédagogiques fondamentales que sont la construction de l'estime de soi et de l'appétence scolaire. Les valeurs dont sont porteurs ses gestes professionnels, l'accompagnement éducatif et pédagogique qu'il apporte et son rôle de conseiller auprès du chef d'établissement et de la communauté éducative lui confèrent au final une place centrale dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique éducative de l'établissement.